VOEU

FERMETURE ADMINISTRATIVE DES ETABLISSEMENTS THERMAUX ET CENTRES THERMO-LUDIQUES.

déposé par les élus du Groupe Radical de Gauche et Apparentés

Le jeudi 29 octobre a été annoncée la fermeture administrative des Etablissements Thermaux et Centres Thermo ludiques déjà durement touchés par les mesures liées aux mois de confinement.
En effet, ceux qui ont ouvert début mars ont dû fermer le 13/03 et d'autres n'ont démarré leur saison que début juillet.
Encore une fois avec Lourdes et l'économie des Stations de Ski, notre Département est lourdement impacté puisque nous comptons 7 Etablissements Thermaux et 8 Centres Thermo ludiques, implantés sur de petites communes à l'économie fragile, qui sont touchées directement, pour les Etablissements en Régie, ou indirectement pour les autres.

Les pertes de chiffre d'affaire en moyenne pour chaque Etablissement sont de – 65 % (au niveau national - 68 %).
Les pertes prévisionnelles estimées sur le Département **avant cette annonce** était de - 32 millions d'€ (pertes directes et indirectes, 289 personnes au chômage, 171 saisonniers non embauchés).

Le Thermalisme a reçu le soutien de la Région et de l 'Etat mais nous demandons,

- Des dates prévisionnelles de réouverture des établissements thermaux et centres thermo ludiques

- Que les aides annoncées soient débloquées :
  - Le chômage partiel pour les personnels des Etablissements en Régie
  - Les PGE pour les Etablissements en Régie
  - Le forfait hygiène de 80€ par curiste annoncé par la CNAM

- Ainsi que le soutien exceptionnel de l'Etat à la filière Thermale :
  - Un moratoire de remboursement des PGE au-delà de 2021
  - Exonération des charges sociales patronales pour la nouvelle période de fermeture administrative
  - Soutien aux saisonniers comme pour les autres secteurs
  - Une aide de l'état en compensation des annulations de loyers et affermages pour les communes thermales et une DGF « spéciale Villes Thermales »
  - Un remboursement immédiat du crédit d'IS généré par les pertes 2020, au lieu du report en avant classique de ce crédit sur les bénéfices des années suivantes.